



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

10/2010

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie

Réf. : AG 1761

I:\1-administration_generale\classement\1761\Préavis_10-2010.doc

Savigny, le 28 juillet 2010

TABLE DES MATIERES

1. Véhicules du service de la voirie	3
1.1 Présentation	3
1.2 Tracteur Landini Mistral 50	4
2. Proposition de remplacement	5
2.1 Principe	5
2.2 Tracteur	6
2.2.1 Caractéristiques	6
2.2.2 Prix	6
3. Crédit	7
3.1 Montant du crédit	7
3.2 Amortissement	7
3.3 Charges d'exploitation	7
3.4 Financement	7
3.5 Rapport de la Commission des finances	7
4. Conclusions	8

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 113'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule destiné aux espaces verts et à la voirie, en remplacement du tracteur Landini Mistral 50 de couleur bleue.

1. Véhicules du service de la voirie

1.1 Présentation

Pour assumer les tâches publiques qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose de matériel roulant, comprenant :

- Jeep Opel Campo 3.1 TD DK → Mise en circulation le **31 mars 2000**
- Tracteur Landini Mistral 50 → Mis en circulation le **9 avril 2001**
- Transporter communal Reform Muli 880 S → Mis en circulation le **21 août 2003**
- Chargeur télescopique Weidemann 3006 → Mis en circulation le **26 octobre 2005**
- Tracteur industriel Mc Cormick CX 105 → Mis en circulation le **12 janvier 2006**
- Balayeuse Bucher Citycat 2010 → Mise en circulation le **15 septembre 2008**

Les moyens automobiles de transports sont complétés par divers accessoires, tels que :

- Une remorque basculante.
- Une saleuse Boschung, adaptée au transporter communal.
- Trois bennes, dont une en alu et deux en acier, adaptées au transporter communal.
- Deux lames à neige, l'une adaptée au tracteur Mc Cormick et l'autre adaptée au transporter communal.
- Une pelle rétro motorisée, Bob Cat.
- Des tondeuses à gazon et leurs accessoires, dont l'une adaptée au tracteur Landini.

1.2 Tracteur Landini Mistral 50

Nous avons acquis le tracteur Landini le 9 avril 2001, au prix de CHF 36'000.00.

Aujourd'hui, ce véhicule compte à son actif environ 4'000 heures de travail et « s'essouffle ». Sa mécanique est devenue fragile et il faut le ménager, notamment pour les travaux lourds, tels que la tonte des gazons et surtout le déblaiement de la neige.

Il nécessite des frais d'entretien à effectuer avant la saison d'hiver, soit notamment : refaire l'étanchéité entre le carter de la boîte de vitesses et le pont arrière qui perd de l'huile, remplacer l'embrayage et le préparer pour l'expertise. Ces travaux, sous réserve du démontage et sans compter la révision complète que nécessiterait la lame à neige acquise d'occasion en 2001, ont été devisés comme suit :

– Etanchéité du pont arrière	CHF 4'000.00
– Embrayage	CHF 3'000.00
– Expertise	CHF 2'000.00
– Divers et imprévus	CHF 1'000.00

Total TTC

CHF 10'000.00

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous un aperçu des frais d'entretien et de réparation consentis pour ce véhicule et ses accessoires depuis 2002 :

2002	CHF	3'569
2003	CHF	3'480
2004	CHF	2'325
2005	CHF	7'377
2006	CHF	9'166
2007	CHF	2'731
2008	CHF	10'310
2009	CHF	4'917
Total général	CHF	43'875
Moyenne annuelle	CHF	5'484

Nous considérons que ce tracteur nous a rendu les services attendus, en rapport avec l'investissement et les frais d'entretien qu'il a engendrés. En revanche, nous estimons qu'il ne serait plus raisonnable d'engager des frais supplémentaires substantiels pour le conserver ; les montants à investir dépassent maintenant l'intérêt à en retirer.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de remplacer ce véhicule et d'obtenir, si possible, une reprise.

2. Proposition de remplacement

2.1 Principe

Nous avons procédé à l'examen de divers modèles de tracteur de même catégorie.

Notre choix s'est porté sur un véhicule plus puissant et robuste que l'actuel, avec une vocation mixte (agricole aux dimensions arboricoles) et non plus horticole. Le but est en effet qu'il puisse répondre concrètement à nos besoins, qui sont en particulier les suivants :

- Déneigement et salage des trottoirs, places, accès à des bâtiments publics et déchetteries, cimetière
- Tonte des gazons et des terrains de sport
- Arrosage des bacs et massifs à fleurs
- Epandage d'engrais sur les gazons et terrains de sport, ainsi que traitement sélectif pour l'élimination des mauvaises herbes
- Ramassage des feuilles mortes sur tous types de terrain
- Evacuation des déchets verts à la Coulette

La lame à neige du tracteur Landini, acquise d'occasion en 2001, nécessiterait une révision complète comme indiqué sous chiffre 1.2 ci-dessus. Nous proposons d'en acquérir une nouvelle ; son remplacement était d'ailleurs prévu au budget 2010. Nous avons également porté au budget 2010 l'acquisition d'une saleuse. Comme la lame et la saleuse constituent des accessoires du tracteur, nous les avons intégrées à la présente demande de crédit.

En revanche, les accessoires encore fonctionnels du tracteur Landini s'adaptent au modèle de tracteur retenu et seront conservés. Il s'agit notamment du matériel suivant :

- Remorque basculante (Acquisition d'origine)
- Tondeuse avec bac (Acquisition d'origine)
- Pompe à traiter (Acquisition ultérieure)
- Pompe d'arrosage (Acquisition ultérieure)
- Petite benne à matériaux (Acquisition ultérieure)
- Remorque du jardinier (caisse à outils) (Acquisition ultérieure)

Plusieurs accessoires du tracteur Mc Cormick CX 105 sont compatibles aussi sur le véhicule pressenti ; c'est notamment le cas de la grande remorque basculante.

La compatibilité des accessoires des véhicules rationalise notre travail, accroît la performance, mais évite aussi les risques d'accidents induits par la multiplication des manipulations.

2.2 Tracteur

2.2.1 Caractéristiques

Le modèle de véhicule retenu comporte les caractéristiques suivantes :

Moteur	: Turbo 3 cylindres, Euro 3 Puissance : 79 cv à 2'200 t/min Cylindrée : 3'300 cm ³
Boîte de vitesses	: 40 km/h 3 groupes de 5 vitesses synchronisées + super réducteur Inverseur sous charge Commande électro-hydraulique
Prise de force	: 540 et 750 tours Enclenchement sous charge à commande servo assistée
Relevage hydraulique	: Puissance : 2'600 kg 2 distributeurs double effets, dont un avec position flottante
Poids	: 2'845 kg à vide
Largeur	: 140 / 145 cm
Accessoires	: – Lame à neige, comportant 2 oreilles latérales – Saleuse : capacité 560 litres, carrée 0.61, tôle de réglage de largeur incluse, entraînement par prise de force, dispositif proportionnellement à l'avancement (DPA) permettant d'économiser du sel

2.2.2 Prix

Nous avons approché divers fournisseurs qui nous ont présenté des véhicules, pour lesquels le coût moyen à prévoir est le suivant :

– Tracteur	CHF 82'000.00
– Lame à neige	CHF 18'000.00
– Saleuse	CHF 11'500.00
– Adaptation tondeuse et bac de ramassage	CHF 1'500.00
Total TTC	CHF 113'000.00

3. Crédit

3.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 113'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur et ses accessoires décrits sous chiffre 2.2 ci-dessus.

3.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur cinq ans.

3.3 Charges d'exploitation

Il y a des charges d'exploitation supplémentaires, afférent aux intérêts et à l'amortissement de l'investissement, à la redevance poids lourds (RPLP) et aux assurances.

3.4 Financement

L'investissement sera financé par les liquidités.

3.5 Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 10/2010 du 28 juillet 2010 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 113'000.00 (cent treize mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**

Au nom de la Municipalité de Savigny

Le Syndic	La Secrétaire
J.-P. Thuillard	I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 août 2010.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal